



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Vendredi 18 Novembre – SALLE Victor HUGO / Montmorot

# POUVOIR

Nom du Club : ..... N° Affiliation : .....

Nom du/de la Président(e) : ..... N° Licence : .....

Je représente mon club (1)

Je donne pouvoir à la personne désignée ci-dessous (1)

Un(e) licencié(e) de mon club :

Mme – M ..... N° Licence .....

Ou

Un(e) licencié(e) du club ..... N° Affiliation .....

(qui est habilité à représenter son propre club)

Mme – M ..... N° Licence .....

Pour émarger, prendre part à toutes délibérations, à tout vote ou à toute autre opération devant se dérouler lors de l'Assemblée Générale du District du Jura Football, qui aura lieu le **Vendredi 18 Novembre, salle Victor HUGO à Montmorot.**

(1) cocher la case correspondante

Date .....

Cachet du club (obligatoire)

Signature du Président  
(uniquement le Président)

**MERCI DE VOUS PRÉSENTER LE JOUR de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU BUREAU D'EMARGEMENT, MUNI DE CE DOCUMENT DÛMENT COMPLÉTÉ, de VOTRE LICENCE VIRTUELLE : « Foot Compagnon » / extrait de Footclubs (listing licence) OU d'une PIÈCE d'IDENTITÉ, entre 18H30 et 19H15. **Ce document n'est pas à retourner au District****

## RAPPEL des TEXTES

### A - Statuts : Art 12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts. Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter **au maximum 2 Clubs y compris le sien**, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

### B - Règlement Intérieur ARTICLE 23

#### POUVOIRS

Les pouvoirs permettant aux clubs d'être représentés à l'Assemblée Générale, doivent être retournés au secrétariat du District **ou présenté le jour de l'Assemblée Générale**. Seul est reconnu valable un pouvoir comportant le nom, le prénom et le numéro de licence du Président du club absent, de la personne mandatée avec nom, prénom et numéro de licence ainsi que le cachet du club représenté.